Ms. 3923

1860 Bibliothèque Ste Geneviève — Entretien

Autorisation du 21 janvier 1860.	
Entretien ordinaire annuel	4000 00
Appareils pour les illuminations extérieures du bâtiment d'administration	1800 00
Rideaux pour garantir les peintures de l'Escalier	700 00
Nettoyage des ornements en cuivre de la salle de lecture	200 00
	6700 00

B. Ste G.

1er Semestre.

Menuiserie – Mr Mallurion	87	84
Fumisterie – Mr Colin	201	03
Mallurion menuiserie	425	45
Menuiserie – Mallurion	3395	65
Peinture – Mr Cajou	279	10
D'compte envoyé le 8 août	4389	07
plus pour le 1er trimestre J. Duvair	250	..
pour le 2e trimestre J. Duvair	250	..
total de la dépense a payer le 1er Semestre	4889	07
après la Révision, le total est de	4816	91

3e trimestre

décomptes antérieurs	4 816 91
Maçonnerie Chatier	118 62
Menuiserie Mathorieu	95 71
Serrurerie Rouillet	99 18
	5130 42
chauffage & Dussoir 3e trimestre	250 00
Total au 1 octobre	5380 42

les trois décomptes ci dessus ont été envoyés au Ministère le 1 octobre.

4. trimestre demandé

Daudet	2021 00
Daudet	509 80
Daudet	458 00
Rouillet	224 85

Ces Mémoires ont été remis par moi à Mr Tal le 12 novembre 1860 en l'invitant à demander à Mr Lavalley les décomptes pour le 15 décembre —

le 10 décembre j'ai reçu de Mr Chatier un Mémoire montant à —— 9 . 55 c.

je l'ai de suite adressé à Mr Tal.

1er et 2e trimestre	Envoyé au ministre (le 8 août)	4816	91
3e trimestre	Envoyé au ministre (le 1er octobre)	563	51
4e trimestre	Envoyé au ministre (le 8 mai 1861)	5164	31
		10544	73

19 compris pour M. V. Duvoir 250 à chaque trimestre

4e trimestre Vaudet 444 74

Vaudet	1668	81
Vaudet	432	34
Cialbieri	9	55
Lisou	1217	10
Lisou	513	57
Colinet	397	29
Menardot	17	01
Noullet	213	90
Duvoir	250	00
	5164	31

—

Travaux à exécuter
en 1860

Monsieur le Ministre,

Conformément aux prescriptions de Votre Circulaire en date du 22 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous adresser et de soumettre à Votre approbation les propositions de travaux à exécuter en 1860 pour l'entretien de la bibliothèque Ste Geneviève.

Ces travaux sont d'abord ceux d'entretien proprement dit et qui se reproduisent chaque année pour des sommes à peu près semblables et ensuite ceux qui ont pour but un service nouveau ou une amélioration nécessaire et qui une fois exécutés ne doivent plus se reproduire.

Les travaux de la première catégorie sont :

1° Entretien des Calorifères (abonnement)	1000 "
2° Entretien de la Couverture	200 "
3 Entretien des appareils de gaz	400 "
4 Peinture et Vitrerie	800 "
5 Menuiserie et Serrurerie	1600 "
6 Fumisterie du bâtiment d'administration.	400 "
	4400 "

Les travaux d'une nature accidentelle et qui ne doivent plus se reproduire seraient :

1°. Établissement d'appareils pour les illuminations extérieures du bâtiment d'administration.

L'année dernière un éclairage extérieur pour les illuminations a été exécuté au bâtiment même de la bibliothèque et a permis de supprimer les lampions adoptés ~~jusqu'à aujourd.~~ alors. Cet ancien mode d'illumination était tellement nuisible à la conservation et à la propreté des Édifices qu'on l'a abandonné partout et qu'il serait fort à désirer qu'on adoptât pour le bâtiment d'administration le même système qui a été adopté pour la bibliothèque.

B. Ste G.

J'ai donc l'honneur de proposer ce travail qui est évalué — 1800 "

2°. La pose de rideaux dans l'Escalier de la Bibliothèque,
pour garantir le beau tableau qui décore cet Escalier contre l'ardeur des Rayons du Soleil couchant qui ne tardera pas à compromettre cette belle copie de l'École d'Athènes de Raphaël.
Bien que des rideaux soient généralement considérés comme objets mobiliers, je pense cependant que cette dépense doit être supportée par le budget de Votre Ministère car l'administration de la bibliothèque ne fera certainement pas cette dépense et que d'ailleurs il s'agit de la conservation d'une œuvre d'art qui fait partie de l'Édifice qui était comprise dans le devis des travaux et qui a été payée sur le crédit des Constructions.

Cette fourniture de rideaux est évaluée — 700

3° Enfin le nettoyage de tous les ornements en cuivre qui décorent l'intérieur de la grande salle de lecture.
Ce nettoyage qui n'a pas été fait depuis dix ans ne peut être abandonné aux gens de service de la bibliothèque ; il est nécessaire qu'il soit exécuté par des ouvriers.

La dépense de ce nettoyage des cuivres serait de — 200.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les travaux dont je vous prie d'autoriser l'exécution en 1860.

Ces travaux s'élèvent d'une part à la somme de	4 400
et d'autre part à la somme de	2 700
Ensemble	7 100

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

H. Labrouste

architecte de la bibliothèque Ste Geneviève.

Ministère d'État.

Paris, le 21 Janvier 1860.

Division
des Bâtiments civils
et
Monuments publics.

Bibliothèque Ste Geneviève.

Exercice 1860.

Crédit d'entretien.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, par décision du 15 Janvier courant, j'ai alloué une somme de 6,700 francs pour l'exécution des travaux d'entretien de la Bibliothèque Ste Geneviève en 1860. Cette somme est répartie ainsi qu'il suit :

Entretien annuel	4,000.f
Appareils pour les illuminations du bâtiment d'administration	1,800.
Rideau p. garantir le tableau de l'escalier	700.
Nettoyage des ornements de la salle de lecture	200.
Total	6,700.f

Je vous invite, Monsieur, à vous renfermer dans les limites de ce crédit en donnant à chaque somme la destination qui lui appartient, et je vous recommande de prendre vos mesures pour que les travaux soient exécutés rapidement & que les comptes soient produits avant la fin de l'Exercice.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre
Le Conseiller d'État, Secrétaire Général
J. Pelletier

B.Ste G.

Série D, n° 2.

M. Labrouste, architecte.

Monsieur,

Il y a huit jours, mon père, Mr. Vouze, était sur le point de se présenter chez vous, lorsque le plus grave des accidents lui est arrivé; marchant dans la rue, son pied s'est déversé et les 2 os de la jambe ont été fracturés. Aujourd'hui, son état est assez peu satisfaisant pour prévoir qu'il s'écoulera un long laps de temps avant qu'il soit assez rétabli pour aller chez vous.

Je viens donc, monsieur, le remplaçant en cette circonstance, vous rappeler certains faits sur lesquels mon père a dû, déjà, appeler votre attention. Un mémoire de travaux de serrurerie pour le compte de la bibliothèque Ste Geneviève a été examiné par Mr. Lavalley qui, procédant par extraction, en a séparé une somme de 129.90.; depuis un 2me mémoire a été fait: il se monte à 168 " c'est celui du 2me semestre 1859. Mon père, ayant écrit une lettre à monsieur Lavalley pour le prier de lui dire qui paierait ces mémoires, de l'Etat ou de l'administration, et cette lettre étant restée sans

Le 2me mémoire n'est pas donné ne sachant qui doit le supporter.

B.Ste G.

réponse, il avait l'envie de vous demander quelques renseignements à cet égard, lorsque l'accident dont je vous parle plus haut lui est arrivé.

Veuillez, monsieur, être assez bon pour donner quelque satisfaisante fin à cette affaire, en prenant en considération que mon père n'a touché aucune somme sur ces mémoires qui renferment les travaux de toute une année, et l'informer du moment et du lieu où il devra être soldé ce qui, dans les circonstances présentes, serait on ne peut plus opportun.

Mon père désirerait savoir aussi à quel compte doivent être portés les travaux faits depuis le 1er Janvier.

Confiants en votre bienveillance, mon père vous prie d'accepter à l'avance ses remerciements et ses salutations empressées

Votre tout dévoué serviteur

Ph. Souze

19 Janvier 60.   16, r. des Amandiers St Jacques, Paris.

Paris, le 17 Février 1860.

Ministère d'État.



Division des Bâtiments civils et Monuments publics.

Bibliothèque Ste Geneviève.

Plans des calorifères.

Monsieur, Mr le Préfet de Police m'informe que les calorifères à eau chaude sont assimilés, en raison des dangers qu'ils présentent, aux chaudières fermées dans lesquelles on produit de la vapeur et qu'en conséquence leur emploi doit être autorisé par la Préfecture de Police, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 Mai 1843.

Pour obtenir cette autorisation, il est nécessaire de fournir les plans de ces calorifères: vous voudrez donc bien, Monsieur, m'en adresser un calque que je transmettrai à Mr le Préfet de Police.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

p. Le Ministre d'État,
Le Conseiller d'État, secrétaire général.
J. Pelletier

J'ai adressé les plans demandés au Ministère le 23 février.
Ces plans calqués en double expédition m'ont été remis par Mr Guérin pour Mr Duvois. — J'ai demandé à faire donner une gratification de 60f à Mr Guérin

—

Série D, n° 2.

B.Ste G.

Mr Labrouste, Architecte.

7

Bibliothèque

Sainte Geneviève.

Paris, le 25 février 1860

Monsieur

permettez moi de vous renouveler la prière que j'ai eu l'honneur de vous adresser dans l'intérêt du chauffeur employé près de vous par la Cie Duvoir. La petite pièce dont il demande la construction n'entrainera pas de grands frais et elle sera une aide pour un homme utile dont nous apprécions l'honnêteté et les services

Je maintiens bien entendu, les idées relatives à l'interdiction de communication avec la Bibliothèque par l'Escalier Intérieur.

On me signale un accident de toiture qui donne passage aux eaux et qui réclameraient votre intervention. Je vous l'indique comme on me l'a indiqué à moi même, sauf vérification

Boîte G

Votre bien dévoué

[illegible]

5380	42
3213	65
250	00
8844	07